



DELIBÉRATIONS N°25
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FÉVRIER 2023

DEL 2023.02.08/25

Thème :
SERVICES TECHNIQUES

Objet :
Cession d'une nacelle

Convocation :

Date : 01/02/2023

Affichage : 01/02/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Le **mercredi 08 février 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, Patrick MICHEL, Hervé BOULAIS, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Michèle SKRIPNIKOFF, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Aïcha CHERIF

Absents excusés :

Corinne FAURE-BRAC, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Aurore MARCHAND

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

- VU** l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code général des propriétés des personnes publiques notamment son article L.2112-1 ;
- CONSIDERANT** que les véhicules réformés font partie du domaine privé communal ;
- CONSIDERANT** que la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur dépasse 4 600,00 € revient au conseil municipal ;
- CONSIDERANT** l'acquisition d'une nouvelle nacelle en 2022, permettant aux services techniques d'intervenir jusqu'à 20m de haut sur les décorations, illuminations, toitures et éclairages publics ;
- CONSIDERANT** la volonté de réformer l'ancienne nacelle de marque TECCHIO sur porteur IVECO DAILY immatriculée AT 896 BH dont la vétusté n'était plus compatible avec les tâches réalisées ;
- CONSIDERANT** l'offre de reprise de cette ancienne nacelle de marque TECCHIO, formulée par M. FERRARI le 3 novembre 2022 ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Environnement, Transports, Déplacements et Travaux », réunie le 06 février 2023 ;

AR Prefecture

005-210500237-20230208-2023_02_25-DE
Reçu le 14/02/2023

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- D'approuver la vente de la nacelle de marque TECCHIO sur porteur IVECO DAILY immatriculée AT 896 BH à M. FERRARI, pour un montant de 5 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SERVICES TECHNIQUES DEL 2023.02.08/25

PUBLIÉE LE : **14 FEV. 2023**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

